

# Webinaire - Vote en maison de repos

## Organisation d'un bureau de vote

Jean-Marc Rombeaux, Conseiller expert

11 septembre 2024



# *Introduction*

**Jean-Marc Rombeaux**  
**Fédération des CPAS**

# Un peu d'histoire (Crisp)

- 1830 à l'indépendance : droit de vote hommes de 25 ans au moins
  - Impôt minimum (vote censitaire)
  - Niveau instruction
  - Fonction reconnue (vote capacitaire)
- 1831 : constitution, vote censitaire

# Un peu d'histoire (Crisp)

- 1893 : grève générale, droit de vote hommes de plus de 25 ans
  - Certains électeurs ont plusieurs voix
  - Introduction obligation de vote
- 1919 : suffrage universel homme plus de 21 ans (1 voix chacun)
- 1920 : droit de vote pour les femmes aux élections communales
- 1948 : droit de vote pour les femmes aux élections législatives
- 1969 : âge minimum 18 ans élections communales

# Un peu d'histoire (Crisp)

➤ 2024 : plus d'obligation de vote en Flandre pour les élections communales

- Pas de parti francophone demandeur

➤ 2016 : un homme politique francophone déclare

*« Le vote obligatoire ne renforce pas l'intérêt pour la chose publique. Il renforce, au contraire, les conservatismes »*

Mais taux d'abstention de 12,5 % aux élections de juin 2024

# Bureau de vote en MR-S

## *Avantages*

- Certaines personnes votent alors qu'elles ne le feraient pas sans bureau dans la maison
- Résout le problème du déplacement
- Évite le recours aux procurations
- Ouverture de la maison à l'extérieur

## *Toutefois*

- Besoin d'un parking
- Attention aux visiteurs indéclicats

# Merci de votre participation !

N'oubliez pas de compléter le formulaire  
d'évaluation qui vous sera adressé suite à ce  
webinaire

Jean-Marc Rombeaux, Conseiller expert  
jmr@uvcw.be - 081 240 654